

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
25 JUIN 2019

DATE d'AFFICHAGE
8 JUILLET 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille dix-neuf,
le 2 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Lenn d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Alain DANIEL, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Mireille LUCAS, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Régine ROSSET.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL
Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY
M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX
Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD
M. Gérard GUILLOTIN donne pouvoir à Mme Odile ORJUBIN
M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Joseph BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°106-2019 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRANSPORT DES ELEVES POUR
L'ACTIVITE PISCINE DANS LE CADRE SCOLAIRE**

M. Bernard AUDRAN, Vice-président en charge des sports, indique qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement partiel du marché actuel de transports des élèves à l'activité piscine. En effet, suite à des dysfonctionnements constatés au cours des deux premières années du lot n° 3 pour ce marché, il a été décidé de ne pas le reconduire pour la dernière année du marché et de relancer une nouvelle consultation.

Ce nouveau marché est un accord-cadre de Fournitures Courantes et de Services avec un montant maximum de 60 000,00 € HT passé en procédure adaptée ouverte. Il repose sur des prix unitaires. Il est conclu pour une durée d'un an non renouvelable. Ce marché n'a pas été alloué en raison de sa nature.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 55%,
- Valeur technique : 45%.

4 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 2 candidats ont remis une offre.

La Commission, réunie le jeudi 20 juin 2019, après analyse des offres reçues, propose de retenir l'offre de la société MAURY TRANSPORT, classée première. A titre d'information, le montant estimatif sur la durée du marché (1 an) est de 60 355,20 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 056-200027027-20190702-DELIB_106_2019-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec la société MAURY TRANSPORT et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 05/08/19

Le Président,

